

PRIORITE 1

Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement

Faire de l'approche « One Health » une nouvelle discipline de l'action publique à travers laquelle les acteurs issus de la santé humaine, de la santé animale et de la santé des écosystèmes partagent mieux leurs connaissances, posent ensemble des diagnostics et définissent les solutions.

OBJECTIF 1

Améliorer la coopération des acteurs en faveur du « One Health »

Le PRSE 4 se donne pour ambition de faire de l'approche « One Health » une nouvelle discipline de l'action publique à travers laquelle les acteurs issus de la santé humaine, de la santé animale et de la santé des écosystèmes partagent mieux leurs connaissances, posent ensemble les diagnostics et définissent ensemble les solutions. Visant notamment à renforcer l'interconnaissance et l'interaction entre les différents acteurs, l'approche « One Health » mobilise une diversité d'acteurs œuvrant au profit de la santé humaine, animale, et des écosystèmes.

OBJECTIF 2

Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » dans les territoires

La promotion d'une approche unifiée et intégrée de la santé humaine, animale et environnementale doit se décliner en proximité et s'intégrer dans les projets de territoires. En effet, les acteurs bretons doivent contribuer au développement économique et social de leur territoire, tout en préservant la santé de l'homme, de l'animal et des écosystèmes qui nous fournissent des biens et services nécessaires à notre développement. Par exemple, les Parcs naturels régionaux qui intègrent les enjeux de la biodiversité à leurs projets, pourraient être des territoires privilégiés de territorialisation du One Health.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Créer une instance intersectorielle pour initier une culture commune sur « One Health », via la mise en place d'un groupe de travail.
- Continuer l'accompagnement et la promotion des actions « One Health » initiées sur les territoires.

PRIORITE 2

Préserver la ressource en eau

Suivre la mise en œuvre opérationnelle des différents plans de protection de la ressource en eau sur le territoire breton et s'en faire le relais auprès de la communauté Santé-Environnement pour contribuer à dépasser les inquiétudes et expliquer les enjeux, notamment en lien avec la santé environnement.

OBJECTIF 3

Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

Pour préserver la ressource en eau, plusieurs plans ont été établis : Plan Eau par le Gouvernement en mars 2023, un Plan de résilience en avril 2023 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et un Plan breton de résilience sur l'eau par l'Assemblée bretonne de l'eau.

Le PRSE 4 suivra la mise en œuvre opérationnelle de ces plans et s'en fera le relais auprès de la communauté Santé-Environnement. Les plans et les acteurs mobilisés sur la problématique de la ressource en eau étant conséquents, le PRSE 4 interviendra sur des sujets spécifiques, en lien avec les enjeux en matière de Santé-Environnement ou de sécurité sanitaire des usages, notamment dans le cadre de la valorisation des eaux non conventionnelles.

OBJECTIF 4

Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

L'eau brute est présente dans les milieux naturels, en surface (rivières, plans d'eau) ou dans le sous-sol. Sur près de 700 points d'eau brute en Bretagne une cinquantaine de captages présente une qualité d'eau dégradée par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires.

Des efforts restent à mener en cohérence avec les plans et programmes qui y contribuent, et notamment le programme d'action de l'Agence de l'eau, la déclinaison régionale du plan Eau, la feuille de route Ecophyto2+ et la stratégie régionale « captages prioritaires ». Le PRSE 4 vise à accompagner les pratiques contribuant à une meilleure qualité d'eau en portant, auprès des porteurs de projets ou des institutions, les enjeux de la santé environnement.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Accompagner les personnes responsables de la production et distribution de l'eau à la mise en œuvre des Plans de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

PRIORITE 3

Améliorer la qualité de l'air extérieur

➤ *Améliorer la connaissance des différentes pollutions de l'air par les particules nocives et sensibiliser les bretons.*

OBJECTIF 5

Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir

Selon l'OMS, la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé. En France, Santé Publique France estime près de 40 000 décès par an seraient attribuables à une exposition aux particules fines chez les plus de 30 ans.

Le baromètre santé environnement de 2020 montre que seuls 4 bretons sur 10 identifient un risque élevé à très élevé pour la santé et 1 personne interrogée sur 5 ne connaît pas les recommandations pour se protéger en cas d'épisodes ou de pics de pollution.

Face à ces constats, le PRSE 4 vise à préserver la santé des bretons en améliorant la connaissance des différentes pollutions de l'air par les particules nocives et en sensibilisant les bretons.

OBJECTIF 6

Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques.

En Bretagne, le secteur résidentiel présente un poids important dans les émissions régionales de particules PM2,5, en raison notamment d'une utilisation importante du chauffage au bois, suivi par l'agriculture et le transport routier.

Si les particules fines sont déjà bien identifiées dans les différents plans d'actions (PPA, PREPA,...), l'ammoniac reste une source de pollution insuffisamment caractérisée. Celui-ci est principalement émis par le secteur de l'agriculture. La Bretagne contribue ainsi à hauteur de 17% des émissions d'ammoniac au niveau national.

Le PRSE 4 vise à mieux prendre en considération la pollution par l'ammoniac, notamment en la qualifiant et la quantifiant, puis le cas échéant en réduisant l'exposition des bretons à cette pollution.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Valoriser les réseaux de mesures et de caractérisation des pollens.
- Accompagner et valoriser le projet Life ABAA sur la réduction des émissions d'ammoniac.

PRIORITE 4

Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

➤ *Améliorer et renforcer les connaissances sur l'effet des pesticides et porter auprès du grand public et des professionnels les connaissances existantes et actions mises en œuvre pour réduire l'usage des pesticides*

OBJECTIF 7

Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides en termes de santé et d'environnement

D'après le baromètre Santé-Environnement 2020, les produits phytosanitaires et les produits biocides, sont le premier risque pour la santé identifié par les bretons malgré les mesures réglementaires et incitatives prises depuis de nombreuses années. La présence de résidus de pesticides dans l'air, le sol, l'eau et l'alimentation, est constatée en Bretagne. Certaines substances, interdites, persistent et leurs impacts sur la santé et l'environnement sont connus.

En lien avec le plan Ecophyto 2+, le PRSE 4 vise à :

- Améliorer et renforcer les connaissances sur l'effet des pesticides*
- Porter auprès du grand public et des professionnels les connaissances existantes et actions mises en œuvre pour réduire l'usage des pesticides.*

OBJECTIF 8

Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des produits phytosanitaires.

Au cours du PRSE 3, une plateforme téléphonique régionale a été créée pour répondre aux interrogations des bretons sur la réglementation et les pratiques liées à l'usage des pesticides et veiller à la survenue de problèmes de santé ou d'effets environnementaux indésirables suite à l'exposition à ces produits.

Le dispositif « Phytoréponse Bretagne », géré par la FREDON, est financé et piloté par la DRAAF et l'ARS.

Le PRSE 4 vise à renforcer le dialogue et la médiation entre les utilisateurs et les riverains, et à continuer à assurer la prise en charge des signalements (humains, environnementaux) éventuels remontés.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Renforcer la collaboration du secteur médical avec la plateforme téléphonique PhytoRéponse.

PRIORITE 5

Améliorer la protection de la santé face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

➤ *Accompagner le déploiement des mesures nationales en matière d'espèces exotiques envahissantes, notamment énoncées dans le PNSE 4*

OBJECTIF 9

Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs.

Une espèce exotique envahissante dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire. En Bretagne, le bilan chiffré des EEE réalisé par l'OEB, en août 2019, précise que sur 645 espèces non 67 sont considérées comme invasives avérées et 53 comme invasives potentielles.

Le changement climatique est susceptible de modifier la prolifération de certains vecteurs de maladies en augmentant, par exemple leur reproduction et/ou en modifiant leur aire de répartition.

Le PRSE 4 vise à accompagner le déploiement des mesures nationales en matière d'espèces exotiques envahissantes, notamment énoncées dans le PNSE 4) concernant les espèces animales et végétales à risque, par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement.

OBJECTIF 10

Prévenir le risque de transmission des zoonoses.

La récente crise de la Covid-19 met en exergue la nécessité de renforcer la connaissance, la surveillance et la gouvernance relative aux zoonoses impliquant la faune sauvage. À cette fin, des réseaux de surveillance et de lutte sont mis en place au niveau territorial, comme le réseau SAGIR de surveillance continue de la santé de la faune sauvage. La Bretagne, région d'élevage ayant une forte densité animale, bénéficie d'efforts de surveillance accrue.

L'amélioration de la connaissance mutuelle des acteurs engagés sur cette thématique et de leur coopération qu'ils œuvrent dans le champ de la santé animale ou humaine permet de combiner les efforts des acteurs pour prévenir les risques liés aux zoonoses.

Dans cette perspective, le PRSE 4 vise notamment à accompagner le déploiement des mesures nationales (action 20 du PNSE) sur le territoire breton en cohérence avec les principes d'action « One Health » (Objectif 1).

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Lutter contre les espèces animales et végétales ayant des impacts sur la santé humaine (ambrosie, chenilles processionnaires, ...).
- Poursuivre les actions de lutte sur le terrain contre l'implantation du moustique tigre.
- Mettre en œuvre un plan d'actions visant à prévenir l'adaptation du virus de l'influenza aviaire à l'homme.

PRIORITE 6

Améliorer la qualité du milieu littoral

faciliter la caractérisation des pollutions littorales afin de mettre en place des plans d'action adaptés qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire des usages. Accompagner et soutenir les actions prises dans ces plans face aux enjeux de santé et d'environnement voire établir des recommandations au regard des enjeux de Santé-Environnement et des nouvelles connaissances acquises et avis émis.

OBJECTIF 11

Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

La Bretagne est parcourue par 30 000 km de cours d'eau connectés à des nappes souterraines locales et s'ouvre sur la mer avec 2 730 km de littoral.

Cette spécificité régionale, appréciée par les bretons, habitants et professionnels, comme par les touristes, implique une vigilance particulière sur la qualité des eaux littorales.

En lien avec le plan d'action de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le PRSE 4 veut faciliter la caractérisation des pollutions littorales afin de mettre en place des plans d'action adaptés qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire des usages (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

OBJECTIF 12

Limitier l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

L'augmentation de la température de l'eau due au changement climatique peut entraîner l'explosion massive du nombre de cellules phytoplanctoniques. Ceci aurait pour conséquences la production d'hydrogène sulfuré issu de la dégradation des algues vertes non-ramassées sur la plage qui constitue une nuisance olfactive et peut générer un risque sanitaire dans le cas d'une exposition forte rapprochée.

En complémentarité avec le Plan Algues Vertes et le Plan régional de santé au travail, le PRSE 4 veut accompagner et soutenir les actions prises dans ces plans face aux enjeux de santé et d'environnement.

Le PRSE 4 sera également amené à établir des recommandations au regard des enjeux de Santé Environnement, des nouvelles connaissances acquises et des avis émis.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Accompagner les collectivités dans la révision des profils de vulnérabilité des eaux de baignade.
- Poursuivre le réseau de surveillance et d'alerte mis en place dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

PRIORITE 7

Améliorer la prise en compte de la santé-environnement par les EPCI bretons

➤ *Accompagner les EPCI bretons et leur apporter les outils utiles pour mettre en œuvre des projets locaux santé environnement*

OBJECTIF 13

Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic SE et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé.

Le PRSE 4 vise à accompagner les EPCI bretons et leur apporter les outils qui leur permettent :

- de connaître les problématiques de leur territoire en matière de santé environnement ainsi que leurs points forts, étape indispensable à la mise en place d'actions adaptées*
- de se doter d'un plan d'action opérationnel axé sur la Santé-Environnement*
- et d'inscrire la Santé-Environnement de façon transversale dans leurs politiques publiques.*

OBJECTIF 14

Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la santé-environnement.

La concrétisation de la construction d'un environnement plus favorable à la santé passe par la mise en œuvre de projets portés localement.

Cette mise en œuvre est facilitée et enrichie par le partage d'expériences des collectivités locales en matière de Santé-Environnement. Le PRSE 4 souhaite ainsi renforcer l'interconnaissance des acteurs et des actions portées et capitaliser les connaissances et expériences acquises sur les territoires.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Promouvoir le nouveau guide interrégional de diagnostic local en santé environnement (DLSE) réalisé par les ORS Bretagne et Pays de la Loire.
- Constituer et diffuser une boîte à outils pour les CLS intégrant des actions à enjeux santé environnement.
- Financer des campagnes de mesures d'émission de radon dans l'habitat (lien avec la QAI, objectif 20 du PRSE 4).

PRIORITE 8

Améliorer la prise en compte de la santé-environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

➤ *Contribuer à la promotion des mobilités douces et accompagner les démarches locales qui y sont favorables*

OBJECTIF 15

Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme

Un certain nombre de leviers en Santé-Environnement sont en effet à la main des collectivités, au titre de leurs compétences en aménagement du territoire, en matière d'urbanisme, de mobilité, de végétalisation des espaces...

Cela repose pour partie sur la sensibilisation, la formation et l'information.

Le PRSE 4 ambitionne d'accompagner les collectivités, les urbanistes et les aménageurs pour qu'ils puissent intégrer les enjeux Santé-Environnement dans leurs stratégies et programmes d'aménagement et d'urbanisme.

OBJECTIF 16

Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

La promotion des mobilités douces est déjà inscrite et progressivement renforcée dans des mesures législatives, portée dans divers plans et objet d'initiatives locales multiples, notamment du réseau associatif.

Bretagne mobilité est un dispositif d'appui ouvert à tous les acteurs de la mobilité mis en place en 2019 dans le cadre du programme France Mobilités pour accompagner l'innovation dans les territoires « peu denses » : territoires ruraux, villes petites et moyennes, espaces périurbains des agglomérations.

En bonne articulation avec ces actions, le PRSE 4 entend contribuer à la promotion des mobilités douces et accompagner les démarches locales qui y sont favorables.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Soutenir les mobilités actives et durables

PRIORITE 9

Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

Conforter les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature, et ce dès le plus jeune âge
Valoriser les projets exemplaires et diffuser les bonnes pratiques

OBJECTIF 17.

Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable existent depuis longtemps en Bretagne, sur la base d'initiatives locales mais aussi de façon plus collective au sein de la plate-forme partenariale d'éducation à l'environnement et du développement durable animée par le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB), ou encore le plan éduquer à et dans la nature.

Le PRSE 4 doit conforter les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature, et ce dès le plus jeune âge.

OBJECTIF 18.

Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de santé-environnement

Cette renaturation est déjà portée dans les politiques publiques, notamment grâce au fonds vert ; cette opportunité de développement étant bien identifiée par les élus. Toutefois, la méconnaissance des enjeux de Santé-Environnement et la complexité des écosystèmes naturels et des interactions entre l'homme et la nature invitent à élaborer des projets de renaturation qui intègre l'ensemble des composantes.

Le PRSE 4 vise à définir les bonnes pratiques en matière de renaturation notamment afin d'éviter les écueils et les impacts indésirables sur la santé et l'environnement et souhaite valoriser les projets exemplaires afin de créer un effet d'entraînement.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux bienfaits de la nature en milieu scolaire
- Favoriser les actions de connexion à la nature pour tous les publics
- Poursuivre l'accompagnement de la végétalisation des cours d'école

PRIORITE 10**Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé**

Accompagner et sensibiliser les professionnels du bâtiment, les gestionnaires d'ERP et le grand public aux enjeux de Santé-Environnement depuis la construction jusqu'aux usages des bâtiments.

OBJECTIF 19**Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments**

Il est important de prendre en compte la précarité énergétique qui a des effets connus sur la qualité de l'air intérieur (logements insalubres sujets à l'humidité, mauvais renouvellement de l'air, ...).

Le radon, risque naturel cancérigène largement représenté en Bretagne est peu pris en compte lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments.

Le PRSE 4 vise à accompagner et sensibiliser les professionnels du bâtiment et les gestionnaires d'ERP aux enjeux de Santé-Environnement depuis la construction jusqu'aux usages des bâtiments.

OBJECTIF 20**Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir**

Même si de nombreuses sources de pollution de l'air intérieur sont de mieux en mieux identifiées par les bretons : fumée de tabac, moisissures, produits d'entretien, aérosols, cosmétiques..., l'effort d'information et de sensibilisation doit être poursuivi pour qu'une proportion toujours plus importante de la population bretonne modifie ses pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur, et se protège au mieux du risque lié au radon.

Dans ce contexte, le PRSE 4 vise à sensibiliser le grand public à cette problématique et aux bonnes pratiques à adopter.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation, à l'attention des professionnels (collectivités, du bâtiment, gestionnaires d'ERP, professionnels de santé) et du grand public aux enjeux de la qualité de l'air intérieur, en intégrant les enjeux associés au radon
- Inciter les collectivités à mener des campagnes de mesure de radon dans l'habitat (lien avec les CLS)

PRIORITE 11**Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfiques à leur santé et leur environnement**

Promouvoir et développer une alimentation équilibrée, saine et durable à tous les âges de la vie et pour tous les publics. Aider les porteurs de projets à identifier les rôles des différents pouvoirs publics afin de faciliter la mise en œuvre des démarches favorables à une alimentation saine et durable.

OBJECTIF 21**Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne**

L'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement passe par un effort d'articulation fine entre les différents plans notamment via la future Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC).

Le PRSE 4 vise à faciliter la compréhension du qui-fait quoi en matière d'alimentation et aider les porteurs de projets à s'y retrouver afin de faciliter la mise en œuvre de démarches favorables à une alimentation saine et durable.

OBJECTIF 22**Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement**

Selon le Baromètre Santé-Environnement, 46% des personnes perçoivent un risque élevé à très élevé pour la santé en lien avec la qualité de l'alimentation. Ce risque varie selon l'âge des personnes interrogées, mais la grande majorité cherche à améliorer la qualité des aliments consommés et 81% des personnes se sentent plutôt bien informées des effets de l'alimentation sur la santé.

Le PRSE 4 vise à renforcer la prise en compte des enjeux de Santé-Environnement à travers une alimentation équilibrée, saine et durable et cela à tous les âges de la vie et pour tous les publics.

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Construire une feuille de route interministérielle sur l'alimentation et simplifier la gouvernance.
- Initier un travail sur un programme de sensibilisation pluriannuel et progressif sur l'ensemble de la scolarité des Bretons .

PRIORITE 12

Impliquer les acteurs du système de santé en santé environnement

Sensibiliser les professionnels de santé pour qu'ils soient des relais actifs sur les enjeux de santé environnement et garantir la bonne information de leurs patients. Contribuer au déploiement de la feuille de route sur la planification écologique du système de santé.

OBJECTIF 23

Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion par les professionnels de santé

Le PRSE 4, en lien direct avec le PRS 3, veut :

- Informer et sensibiliser les professionnels de santé sur les actualités et recommandations en matière de Santé-Environnement pour renforcer leur action en prévention auprès de la population
- Aider les professionnels de santé à connaître et s'approprier les ressources en Santé-Environnement existantes sur leur territoire pour en faciliter la mise en œuvre
- Développer et soutenir l'offre de formation visant à faciliter la réalisation d'actions de prévention par les professionnels de santé...

OBJECTIF 24

Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé

Le PRSE 4 vise à :

- Favoriser l'intégration de mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être
- Développer la sobriété en termes de consommation de ressources naturelles, l'efficacité des équipements et l'usage des énergies renouvelables
- Favoriser les transports et les mobilités durables
- Contribuer à la réduction des déchets et à leur valorisation
- Encourager les achats durables et favorables à la santé et à l'environnement
- Développer l'observation et le suivi d'indicateurs de la TEES en Bretagne...

Le PRSE 4 en action en 2024 ! Quelques exemples :

- Mettre en œuvre et promouvoir des dispositifs sur lesquels les professionnels de santé peuvent s'appuyer
- Accompagner l'animation du réseau régional des conseillers en Transition Ecologique et Energétique du système de Santé (TEES) avec les établissements sanitaires et médico-sociaux
- Sensibiliser aux soins écoresponsables en établissement et en libéral